

Question présentée par le député :

M. Marc Falquet

Date de dépôt : 30 septembre 2013

Question écrite urgente

Les médicaments psychotropes poussent-ils à la violence, à des actes de folie insensée? Existe-t-il un dénominateur commun entre les auteurs de ces actes violents?

Suite au décès de la jeune femme, lâchement et horriblement assassinée par un condamné détenu à la prison de Champ Dollon faisant l'objet d'une permission, il est urgent de nous interroger sur les méthodes thérapeutiques utilisées et principalement sur les effets secondaires dangereux des psychotropes prescrits dans le cadre d'un traitement psychiatrique.

On constate une augmentation particulièrement inquiétante d'actes insensés dans le monde, commis par des individus ayant perdu la maîtrise d'eux-mêmes, certains ayant tué sans raison des êtres qui leur étaient chers. La Suisse est de moins en moins épargnée par ce genre de cas.

En prison, nombre de détenus suivent un traitement psychiatrique médicamenteux.

Dans la préface du livre de Georges-Alexandre Imbert « Crimes sous tranquillisants », le Dr Véronique Vasseur, relève qu'en France plus de la moitié des détenus sont abrutis de tranquillisants et de somnifères donnés copieusement par le service psychiatrique. La plupart des détenus qui se suicident ou tentent de le faire sont suivis en psychiatrie et avalent des psychotropes.

Dans ce même livre, on relate plusieurs affaires criminelles qui font ressortir un point commun, un traitement psychiatrique, médicamenteux avant d'agir.

Par ailleurs, qui ne connaît pas un membre de son entourage dont la prise de médicaments toxiques ordonnées le plus souvent par la psychiatrie a causé des séquelles irréversibles, voire a modifié fortement et négativement le psychisme, faisant ainsi des malades irrécupérables, développant les aspects noirs voire violents de leur personnalité. Les exemples ne manquent pas.

Le Compendium Suisse des médicaments, de nombreuses études médicales et mises en garde officielles dénoncent les effets graves de médicaments psychotropes. Parmi les nombreux effets secondaires, on peut relever entre autres: **crise cardiaque, anxiété, agitation, hallucinations, hostilité, dépression psychotique, psychose, violence, suicide, mort.**

Sans parler de la liste d'effets secondaires qui fragilisent et causent une détérioration parfois irréversible de la santé.

Aux USA, les actes de barbarie et autres massacres perpétrés par des jeunes gens sous l'influence de médicaments psychotropes sont nombreux et démontrés.

En Suisse, ci-dessous, une liste non exhaustive d'actes criminels commis pendant ou après un traitement psychiatrique :

20 MINUTES – 10.02.2011 Concerne le **suicide** du père des jumelles disparues. « M. S. **était suivi par un psychiatre.** »

GENEVE HOME INFORMATION – 14.10.2010 Affaire de Lancy – «L'Homme qui **a grièvement blessé une adolescente** de 15 ans, **reconnaissait prendre des antidépresseurs.**

20 MINUTES - 30.09.2010 « G. **a visé sa victime** comme au stand de tir». «Sa **consommation d'alcool, massive, était concomitante à la prise de psychotropes** ».

LA TRIBUNE DE GENEVE – 21.05.2008 « Retraité **battu à mort** : le fils inculpé d'assassinat ». Le prévenu était **en fugue de Belle-Idée.**

ILLUSTRE – 03.01.2008 **Femme assassinée** à La Chaux-de-Fonds – N. venait de divorcer et de refaire sa vie. Son ex-mari, un notable de la ville, ne l'a pas supporté. Il l'a tuée froidement d'une seule balle avec son pistolet.

Il se bourrait de tranquillisants et était suivi par un psychiatre ».

L'EXPRESS – 14.08.2007 « **Homicide** – Le lieutenant-colonel qui a tiré sur sa femme dimanche à Montmolin, avant de retourner l'arme contre lui, **sortait d'hôpital psychiatrique.** L'épouse est décédée.

24 HEURES – 06.12.2006 Lausanne – « Perplexité dans le prétoire lorsque vient s'exprimer le psychiatre qui traitait l'accusé depuis 1999. **L'agression d'Épalinges s'était produite en effet quatre jours après une consultation** ».

24 HEURES – 29.11.2006 « **A peine sorti de l'hôpital psychiatrique, il poignarde sa mère** à cause du programme TV ».

24 Heures – 31.05.2006 « La Veveyse - « **Elle tue son fils âgé de 18 mois après avoir fugué d'un hôpital psychiatrique fribourgeois** ».

24 HEURES – 18/19.03.2006 « Centre Islamique – Déclaré irresponsable, l'homme qui **a poignardé l'imam** Mouwafac el-Rifai, le 8 octobre 2004 à Lausanne, risque d'être interné sans audience publique. Mais il se bat pour s'expliquer devant les juges. » « (...) Les psychiatres ont tranché : l'homme, qui **avait fait un passage dans un établissement spécialisé le mois précédent**, a tué à coups de couteau... ».

LE MATIN – 13.09.2005 Drame familial – Un **père commet l'irréparable** et se rend à la police. Il **tue deux de ses enfants** (...). De nationalité suisse, il serait **sorti ces jours d'un séjour dans un établissement psychiatrique** ».

24 HEURES – 14.11.2002 Il menace de jeter son fils par le balcon – Un homme **sort le matin même d'un asile et a tenté de se suicider avec son bébé** L'Homme était **sorti le matin même de l'Hôpital psychiatrique**.

LE MATIN – 03.06.2002 Neuchâtel – «Un italien de 49 ans **a poignardé sa femme** hier. Le couple traversait une crise. L'auteur de cet acte **venait de séjourner volontairement dans une institution**. »

Etcetera, etcetera.

La psychiatrie, à coup d'expertises manquées qui se contredisent souvent, de diagnostics aléatoires et de traitements aux conséquences imprévisibles joue à la roulette russe avec la population dans son ensemble.

Quelle que soit la part de responsabilité de chaque individu dans des actes criminels, il est hors de propos de vouloir la minimiser. Cependant, il ressort que l'influence des psychotropes est souvent négligée ou passée sous silence, tant on se focalise sur le drame.

Il serait peut-être temps de nous interroger sur les bien-fondés thérapeutiques de certaines méthodes psychiatriques jamais remises en cause et qui pourtant pourraient bien dans certain cas, faire courir de grands dangers non seulement aux patients mais également à leur entourage et à la population.

Questions:

1. L'assassin d'Adeline était-il sous traitement médicamenteux? Dans l'affirmative depuis quand et quels médicaments lui avaient-ils été prescrits?
2. Dans le canton de Genève pour ces 20 dernières années, combien de détenus ont, après autorisation du psychiatre traitant, obtenu un congé ou ont pu être relâchés définitivement de prison durant leur période de détention conditionnelle, mais ont par la suite récidivé ? Quelle suite a été donnée suite à ces erreurs de jugement?
3.
 - a) Combien de détenus sur le canton de Genève sont actuellement sous traitement psychiatrique et prennent des substances psychotropes?
 - b) Bien que la justice ordonne un suivi psychiatrique pour certains détenus, sont-ils informés par écrit de la toxicité et des effets secondaires dangereux des médicaments prescrits?
 - c) Si un détenu refuse le traitement médicamenteux, quels droits a-t-il sachant les risques de certaines substances psychotropes ? De quelle manière le consentement éclairé s'applique-t-il ? Bien qu'ayant le statut de détenu, a-t-il les mêmes droits que tout patient de l'extérieur à qui l'on prescrit des médicaments?
4.
 - a) Combien de détenus se sont suicidés ou ont tenté de le faire en prison ces quinze dernières années ? Parmi ces gens, combien étaient sous traitement avec médicaments psychotropes?
 - b) Parmi les détenus libérés en 2012, combien sont obligés de suivre un traitement à base de substances psychotropes (nombre et %)?
5. Ne devrait-on pas considérer que le bien de la société est menacé, lorsque de tels drames se produisent? Pour un détenu qui récidive dans un crime (de type viol ou meurtre), ne devrait-on pas considérer que l'accès à l'information concernant son traitement est important, et qu'il ne devrait pas être empêché pour une raison administrative ou de secret médical?
6. Est-ce qu'une analyse toxicologique est systématiquement effectuée chez le détenu qui a récidivé pour déceler la présence de substances psychotropes?

Le Conseil d'Etat est vivement remercié.